



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R76-2026-229

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2026

Sommaire

DRAAF Occitanie /

R76-2026-05-29-00004 - Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 29 mai 2026?? portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CAHORS?? (4 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie

R76-2026-05-29-00004

Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 29 mai
2026

portant nomination au Conseil d'Administration
de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CAHORS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral modificatif n°2 du 29 mai 2026
portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de
formation professionnelle agricoles de CAHORS**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII, et plus particulièrement l'article R811-18 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°R76-2024-09-17-00004 du 17 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu les propositions faites par les organismes, associations et organisations mentionnées à l'article R811-18 du CRPM ;

Sur proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Arrête :

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

1/3

Art.1^{er}. : Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CAHORS

a – Au titre des représentants de l'État :

- Le Directeur ou la Directrice départemental(e) des territoires et de la mer ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice régional(e) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ou sa représentante ;
- L'Inspecteur ou l'Inspectrice d'Académie, Directeur ou Directrice des services départementaux de l'éducation ou son représentant ou sa représentante ;
- Le Directeur ou la Directrice du centre d'information et d'orientation ou son représentant ou sa représentante.

b – au titre de l'établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

c – au titre de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires :

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

d – au titre des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local :

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Titulaire : Karen SERRES – Le pendant – 46360 LAUZES

Suppléant : Jean-Pierre JEAUFFREAU – Baque – 46700 TOUZAC

Jeunes Agriculteurs

Titulaire : Rémi MOURGUES – 1768 route de Mondounet – 46800 PORTE DU QUERCY

Suppléant : Non désigné

Crédit Agricole Nord-Midi-Pyrénées

Titulaire : David GIRARD – 220 Chemin de la Serre– 46090 VILLESEQUE

Suppléant : Non désigné

Confédération Paysanne

Titulaire : Louis PEROT – Alary – 46700 PUY L'EVEQUE

Suppléant : Non désigné

Organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées

Titulaire : Non désigné

Suppléant : Non désigné

Art. 2. : La durée du mandat des membres visés à l'article 1 est fonction de la catégorie au titre de laquelle ils siègent, en application notamment des articles R811-17, R811-19 et R811-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Art. 3. : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Occitanie.

Art. 4. : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral modificatif n°1 du 10 mars 2026 portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de CAHORS

Fait à Montpellier, le 29 mai 2026

Pour le préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



